

# AIINB ANNUEL 2018

## RAPPORT



**Association des infirmières et infirmiers**  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## MANDAT

---

L'AIINB régleme[n]te les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick pour assurer la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique dans l'intérêt du public.

## PROTECTION DU PUBLIC

---

AIINB a adopté une approche en trois volets en matière d'autoréglementation. L'AIINB s'efforce :

1. De promouvoir une bonne pratique qui satisfait aux normes de la pratique infirmière et de la formation infirmière.
2. D'empêcher une formation infirmière ou une pratique infirmière qui ne satisfait pas aux normes, ce qu'elle fait par l'examen des programmes, la consultation, la transmission d'information et la formation.
3. D'intervenir quand la formation infirmière ou la pratique infirmière ne satisfait pas aux normes d'une prestation de services infirmiers sécuritaire et compétente à la population du Nouveau-Brunswick.

En mettant l'accent surtout sur la promotion de pratiques exemplaires, nous réduisons au minimum le besoin d'effectuer des interventions disciplinaires. Bien que les incidents d'inconduite ou d'incompétence soient rares, vu le nombre d'infirmières qui fournissent des services professionnels au public, cela peut arriver.

# FAITS SAILLANTS DE 2018

**À propos de l'AIINB**

5

**Autoréglementation de la profession**

6

**Comités prévus par la loi et comités permanents**

12

**Statistiques sur les membres**

14

**États financiers**

18

**Soutenir les infirmières**

30

**Structure organisationnelle**

32

**Conseil d'administration**

33

**Message de la présidente et de la directrice générale**

34

165, rue Regent  
Fredericton (N.-B.)  
Canada E3B 7B4



1-800-442-4417  
[aiinb@aiinb.nb.ca](mailto:aiinb@aiinb.nb.ca)  
[www.aiinb.nb.ca](http://www.aiinb.nb.ca)

## À PROPOS DE L'AIINB

---

L'Association est l'organisme de réglementation des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick depuis 1916. La *Loi sur les infirmières et infirmiers* définit nos responsabilités. La réglementation vise à protéger le public en assurant des programmes de formation infirmière qui respectent les meilleures pratiques et les meilleures normes, et à veiller à ce que les patients, les clients et les collectivités

reçoivent des services infirmiers sécuritaires et compétents. L'AIINB soutient les infirmières et infirmiers pour les aider à fournir des soins sécuritaires et compétents, ce qu'elle fait par la consultation, l'information, la formation et la collaboration avec les intervenants clés. L'AIINB s'acquitte de ses fonctions de réglementation de différentes façons, à savoir :



**Les normes de formation infirmière et de pratique infirmière sont établies par l'AIINB, mais ce sont les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes qui les incarnent par leur pratique infirmière quotidienne sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique.**

- Établir des normes pour la pratique infirmière et la formation infirmière;
- Établir les exigences de l'admission à la profession pour les diplômées et les infirmières formées au Canada et à l'étranger;
- Examiner régulièrement les programmes de formation infirmière pour vérifier que les normes de formation infirmière sont respectées;
- Maintenir des exigences pour l'immatriculation afin de s'assurer que les infirmières qui travaillent au Nouveau-Brunswick sont aptes à exercer la profession;
- Soutenir les demandes d'immatriculation des diplômés internationaux en sciences infirmières au moyen d'un processus d'évaluation et de formation qui vise à favoriser leur immatriculation au Nouveau-Brunswick;
- Réagir aux plaintes reçues de membres, d'employeurs et du public – des comités de l'AIINB, auxquels siègent des membres de l'AIINB et du public, examinent les plaintes et voient aux processus de l'étude du comportement professionnel et de discipline.

# TENDANCES DE 2018 : LA LÉGALISATION DU CANNABIS ET LA CRISE NATIONALE DES OPIOÏDES

### Soutien de la pratique infirmière : le cannabis

Tandis que le Canada et le Nouveau-Brunswick se préparaient à la légalisation du cannabis, il était important que les infirmières en considèrent les conséquences pour la santé publique et œuvrent à l'atténuation des méfaits associés au cannabis non thérapeutique. L'AIINB a publié un énoncé intitulé *Consommation de cannabis à des fins non médicales* qui appuie une approche de réduction des méfaits de l'utilisation du cannabis. Comme les infirmières forment le plus important groupe de fournisseurs de soins de santé et qu'elles sont souvent le premier point de contact d'une personne avec le système de soins de santé, elles ont la responsabilité d'évaluer, d'éduquer et d'appuyer les consommateurs de cannabis. L'AIINB a créé des outils (*La consommation de cannabis à des fins non médicales*, trousse de ressource sur le cannabis) pour appuyer les infirmières en leur fournissant de l'information fondée sur des données probantes au sujet du cannabis, y compris les effets sur la santé, les méthodes de consommation et des ressources sur la réduction des méfaits.

Les infirmières doivent également considérer leur propre responsabilité relativement au *Code de déontologie* et aux *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* si elles consomment elles-mêmes du cannabis (à des thérapeutiques ou



récréatives). Pour appuyer les professionnels en soins infirmiers à cet égard, l'AIINB a collaboré avec l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (AIAANB) pour produire la *FAQ sur le cannabis*.

En 2019, l'AIINB publiera une directive professionnelle intitulée *Le soin des clients autorisés à utiliser du cannabis thérapeutique* (document commun de l'AIINB et de l'AIAANB) et elle continuera à surveiller la consommation de cannabis et à communiquer de l'information aux membres.

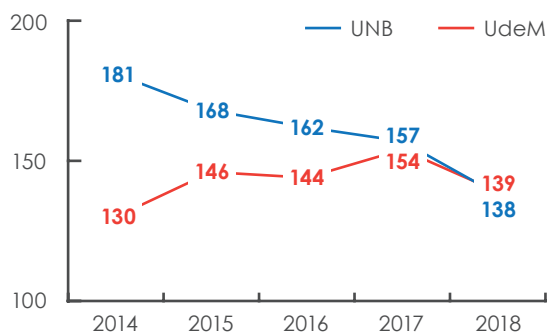


### Soutien de la pratique infirmière : la crise des opioïdes

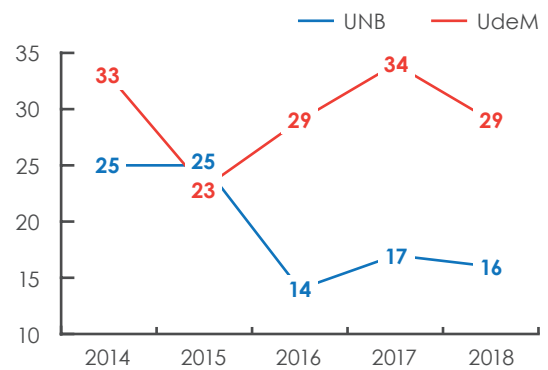
Les II et les IP se préoccupent de la crise des opioïdes et de ses effets sur la population du Canada et du Nouveau-Brunswick. Pour appuyer les infirmières et infirmiers, qui fournissent des soins de santé en milieu communautaire et dans de nombreux autres milieux, l'AIINB a créé de nombreuses ressources, notamment : *Quand les infirmières immatriculées (II) peuvent-elles administrer de la naloxone?*, *L'usage problématique de substances : la réintégration à la profession infirmière* et une trousse d'outils pour les opioïdes. Les ressources de la trousse d'outils pour les opioïdes s'adressent aussi bien aux fournisseurs de soins de santé qu'au public. Elle contient de l'information sur la réduction des méfaits, la prescription des opioïdes, l'usage problématique de substances et la gestion des médicaments opioïdes, et une brochure sur les mesures à prendre quand une surdose est soupçonnée. L'AIINB a également publié dans le numéro de l'automne 2018 d'*Info Nursing* deux articles portant sur la crise des opioïdes au Nouveau-Brunswick :

- *Opioïdes : le parcours d'une II* par Martine Levasseur, II, Service de traitement des dépendances, Edmundston
- *Une entrevue avec D<sup>re</sup> Jennifer Russel* sur ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick compte faire pour gérer la crise des opioïdes au Nouveau-Brunswick

# FORMATION INFIRMIÈRE



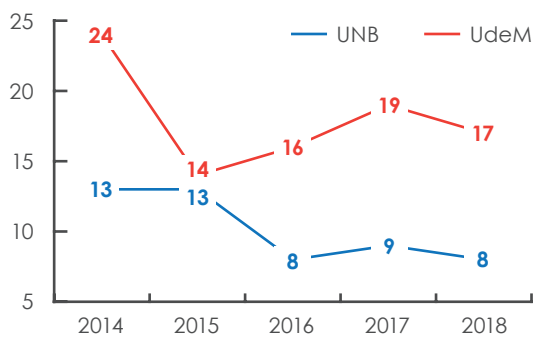
**FIGURE 1** Nombre d'étudiantes inscrites au B. Sc. Inf.



**FIGURE 2** Nombre d'étudiantes à la maîtrise

L'AIINB recueille des données auprès des écoles de formation infirmière du Nouveau-Brunswick pour éclairer sa vision de l'avenir de la profession infirmière dans l'intérêt des citoyens.

L'information sert aussi à la planification des ressources financières et des effectifs infirmiers par l'AIINB et les intervenants en santé, y compris le gouvernement du Nouveau-Brunswick.



**FIGURE 3** Nombre d'étudiantes IP

## APPELS DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE PRATIQUE

### Appels de consultation en matière de pratique

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) soutient l'exercice de la profession infirmière en offrant un service de consultation confidentiel aux infirmières immatriculées (II) dans tous les domaines d'exercice ainsi qu'au public. Une *consultation* est une interaction durant laquelle un avis expert est fourni sur une question ayant trait à la pratique professionnelle; elle peut avoir lieu en personne, par téléphone ou par courriel. Le service de consultation couvre une variété de sujets, par exemple :

- l'interprétation des documents de l'AIINB et des mesures législatives en vigueur (p. ex., normes, *Loi sur les infirmières et infirmiers*);
- la fourniture de conseils portant sur les comportements éthiques, des questions relatives à la sécurité des patients et les mesures appropriées à prendre, la résolution de conflits ou la gestion des préoccupations liées à la pratique.

Toutes les consultations sont recueillies dans une base de données, ce qui permet de saisir et d'analyser les

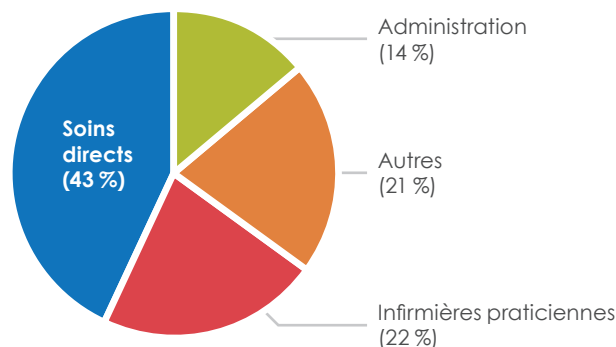


FIGURE 5 Types d'II qui ont consulté

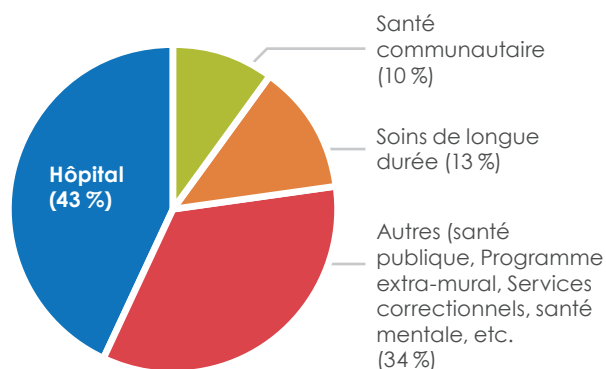


FIGURE 6 Milieux d'exercice

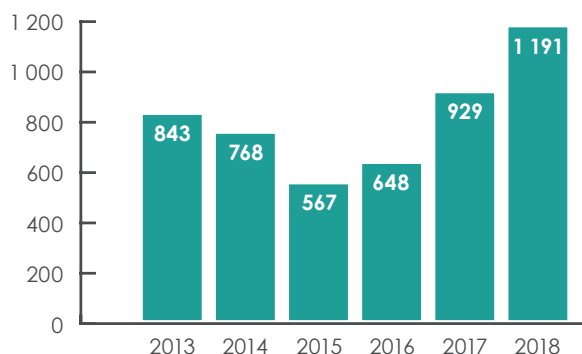


FIGURE 4 Nombre total de consultations

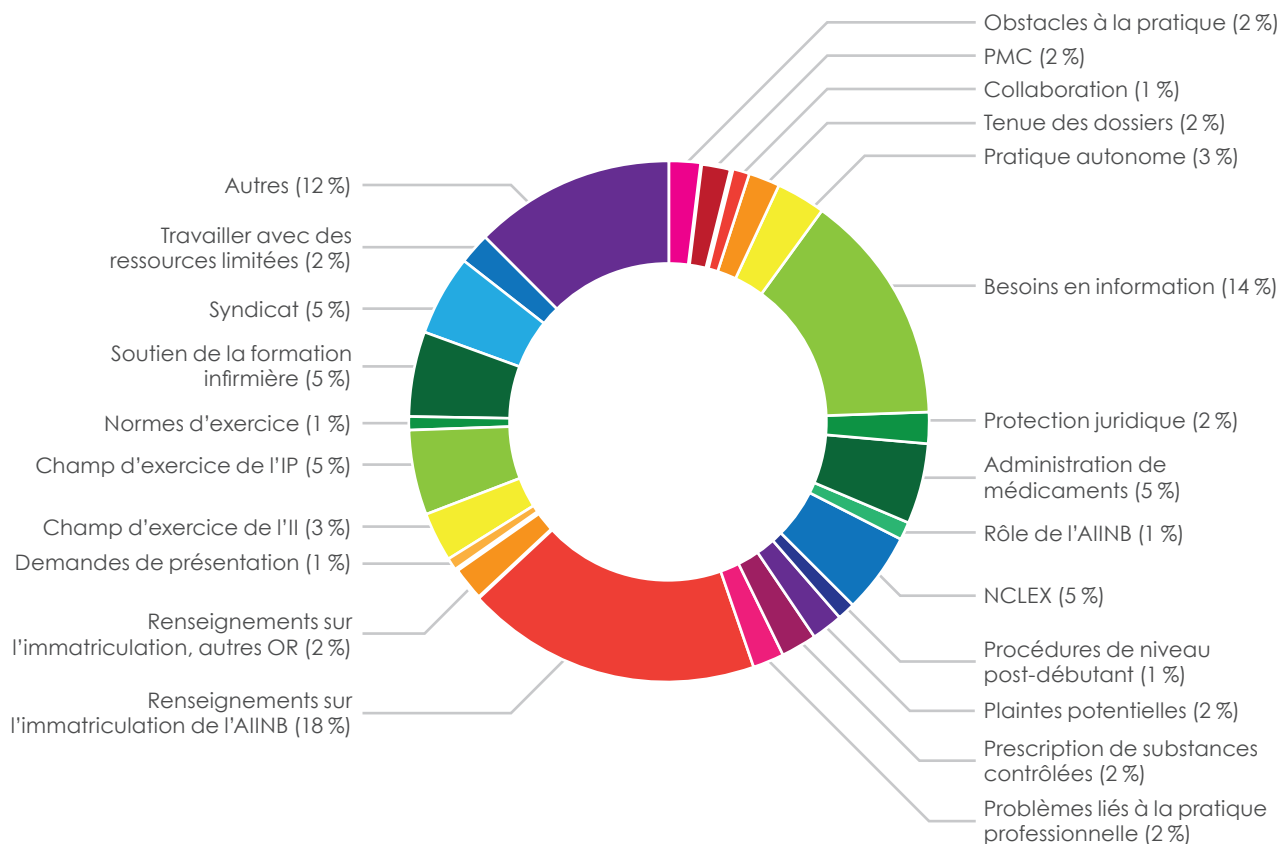
nouvelles tendances et d'y réagir et de nous assurer que nous fournissons un soutien cohérent et fondé sur des données probantes. Cette information nous sert également dans la planification de nos futurs documents, FAQ et présentations.

### Nombre total de consultations

En 2018, l'AIINB a répondu à 1191 demandes de consultation, comparativement à 929 en 2017 (figure 4).

La majorité des consultations, soit 851, ont eu lieu avec des II. L'AIINB a aussi reçu 96 appels du public, qui

## APPELS DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE PRATIQUE



**FIGURE 7** Sujets de consultation (du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018)

### Sujets de consultation

a consulté l'Association sur une variété de sujets – notamment, on a voulu savoir comment trouver une IP comme fournisseur de soins primaires, comment obtenir l'immatriculation infirmière et comment déposer une plainte auprès de l'AIINB, et quel est le champ d'exercice de l'infirmière praticienne.

Parmi les II qui ont consulté l'AIINB, 369 travaillaient en soins directs, 115 étaient dans le domaine de l'administration, 185 étaient infirmières praticiennes (IP) et 182 étaient dans la catégorie « Autres », qui comprend les infirmières gestionnaires et les infirmières en formation, en recherche et hors province.

Les consultations portent sur une grande variété de sujets (figure 7), dont bon nombre ont trait à l'immatriculation de l'AIINB, au champ d'exercice des IP, au champ d'exercice des II, à l'administration de médicaments, à la pratique autonome et au NCLEX. La consultation peut se conclure par des conseils fournis par une infirmière-conseil de l'AIINB, l'examen des ressources de l'AIINB, le renvoi à une autre organisme, la planification d'une rencontre de suivi, ou la prestation d'une présentation. Les questions des membres sont importantes pour nous, car elles nous aident à mieux appuyer la pratique et la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique dans l'intérêt du public.

# PRÉSENTATIONS ET DOCUMENTS



## Présentations

En réponse à une consultation ou à une demande précise, le personnel de l'AIINB a livré 29 présentations à 822 personnes. Une présentation peut être demandée dans le cadre d'une consultation ou au moyen du site Web de l'AIINB. L'AIINB offre des présentations sur les sujets suivants :

- *Travailler ensemble : pratique intraprofessionnelle des II et des IAA*
- *La tenue de dossiers : pourquoi tous ces documents?*
- *Le professionnalisme*
- *Travailler avec des ressources limitées : stratégies pour les II et les IP*
- *Le cannabis : implications pour la profession infirmière*
- *Normes d'exercice : incarnez vos normes d'exercice au quotidien*
- *Transition vers la pratique infirmière : d'étudiante infirmière à infirmière immatriculée*

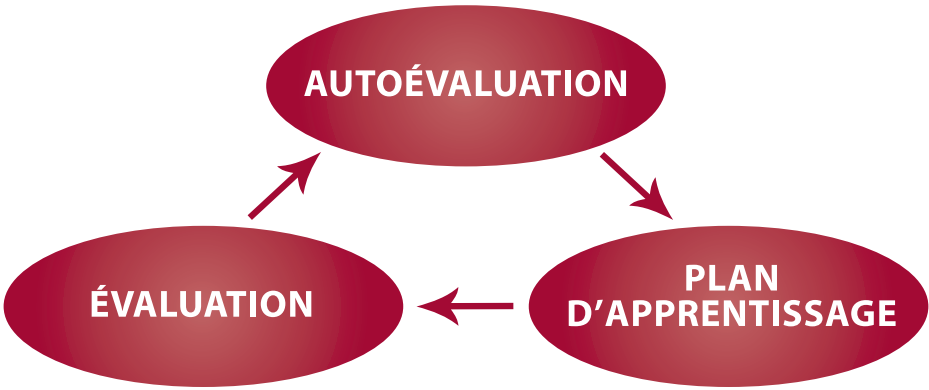
## Documents de l'AIINB

L'AIINB publie des documents pour soutenir la profession infirmière, dont bon nombre sont directement inspirés des questions posées par les infirmières. En 2018, l'AIINB a produit plusieurs documents, notamment :

- Énoncé : *Consommation de cannabis à des fins non médicales*
- Directive professionnelle : *La gestion des infirmières immatriculées ayant d'importants problèmes reliés à leur pratique*
- Fiche d'information : *Prescription de méthadone par les infirmières praticiennes*
- FAQ : *Les IP sont-elles autorisées à prescrire de la méthadone au Nouveau-Brunswick?*
- FAQ : *La consommation de cannabis à des fins non médicales*
- FAQ : *Le cannabis (document commun de l'AIINB et de l'AIAANB)*
- FAQ : *Quand les infirmières immatriculées (II) peuvent-elles administrer de la naloxone?*
- FAQ : *Utilisation correcte ou abusive du titre professionnel*
- FAQ : *Qu'est-ce qu'une directive?*
- FAQ : *Obligation de signaler : Quand ai-je la responsabilité de le faire et comment dois-je le faire?*
- FAQ : *Je suis une infirmière immatriculée/infirmière praticienne qui exerce au Nouveau-Brunswick. Comment puis-je obtenir des conseils relatifs à la pratique de l'AIINB?*
- FAQ : *Que dois-je savoir à propos des soins infirmiers dans les camps?*

Tous les documents se trouvent sur le site Web de l'AIINB à [www.aiinb.nb.ca](http://www.aiinb.nb.ca).

# PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE (PMC)



386 IIs,  
13 IPs vérifiées

5 % des II et 10 % des IP  
vérifiées chaque année

Suivi requis auprès  
de 10 membres

| Langue                       | II  | IP |
|------------------------------|-----|----|
| anglais                      | 254 | 8  |
| français                     | 132 | 5  |
| Domaine d'exercice           | II  | IP |
| soins directs                | 281 | 11 |
| administration               | 28  | 0  |
| formation                    | 23  | 0  |
| recherche                    | 1   | 0  |
| autre                        | 53  | 2  |
| Milieu d'emploi              | II  | IP |
| hôpital                      | 239 | 0  |
| communauté                   | 59  | 10 |
| foyer de soins               | 39  | 0  |
| établissement d'enseignement | 11  | 0  |
| autre                        | 38  | 3  |

## Conformité et vérification du PMC

Pour satisfaire au Programme de maintien de la compétence (PMC), les membres réfléchissent sur leur pratique par l'autoévaluation, préparent un plan d'apprentissage et évaluent les effets des activités d'apprentissage. Les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes sont tenues de se conformer aux exigences du PMC pour maintenir leur immatriculation. Chaque personne doit répondre à une question obligatoire sur son formulaire annuel de renouvellement d'immatriculation pour confirmer qu'elle a rempli les exigences du PMC. La conformité des membres au PMC est surveillée au moyen d'un processus de vérification.

# COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI ET COMITÉS PERMANENTS

## Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

Le comité thérapeutique des infirmières praticiennes est un comité consultatif du Conseil d'administration de l'AIINB. Il est composé de deux infirmières praticiennes (IP), de deux pharmaciens et de deux médecins nommés par leurs organismes de réglementation respectifs. Le comité élabore et révisé les *Annexes pour prescrire des IP* qui établissent les tests de dépistage et de diagnostic qui peuvent être prescrits et interprétés, les médicaments qui peuvent être sélectionnés ou prescrits ainsi que les formes d'énergie qui peuvent être prescrites et les conditions dans lesquelles elles peuvent l'être par une infirmière praticienne. Le comité a tenu trois réunions en 2018. Les réunions ont abouti aux résultats suivants : l'approbation par le ministre de la prescription de méthadone par les IP pour la gestion des opioïdes et de la douleur, et la prescription de cannabis. L'autorisation de prescrire de la méthadone ou du cannabis nécessite le maintien de la compétence de l'IP, qui doit suivre la formation recommandée sur ces substances.

Membres du comité : Martha Vickers, IP (présidente); Janet Weber, IP; Christine Michaud, pharmacienne; Katrina Mulherin, pharmacienne; D<sup>re</sup> Naomi White; Dr Timothy Snell.

## Comité des plaintes

Le comité des plaintes examine les plaintes écrites reçues au sujet de la conduite de membres ou d'anciens membres de l'AIINB, conformément à la *Loi sur les infirmières et infirmiers*. Durant l'année, le personnel de l'AIINB reçoit de nombreux appels et

courriels concernant des plaintes potentielles, qui toutefois ne mènent pas tous à une plainte officielle nécessitant un processus d'étude du comportement professionnel en vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*.

Membres du comité : Monique Mallet-Boucher (présidente), Angela Arsenault-Daigle, Renée Benoit-Valdrón, Julie Boudreau, Marius Chiasson, Erin Corrigan, Denise Cyr-Laplanche, Diana Dupont, Roland Losier, Albert Martin, Aline Saintonge, Jeannita Sonier et Edith Tribe.

## Comité de discipline et comité de révision

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB doit maintenir un processus pour traiter les plaintes déposées contre des infirmières au sujet de leur conduite professionnelle ou de leur aptitude à exercer la profession. Le comité de discipline et le comité de révision étudient les plaintes qui leur sont renvoyées par le comité des plaintes de l'Association. Les problèmes liés à la santé qui peuvent contribuer à une pratique infirmière non sécuritaire sont étudiés par le comité de révision, tandis que le comité de discipline se penche sur les autres types de plaintes.

Membres du comité : Odette Arseneau (présidente), Sharon Smyth Okana, Dorothy Arsenault, Sharon Benoit, Eric Chamberlain, Trevor Hamilton, Édith Côté Léger, Brandie McCormack, France Marquis, Heidi Mew, Ghislain Ouellet, Catherine Pelazar, Rhonda Reynolds, Jacqueline Savoie, Line Savoie, Marlene Sipprell, Nancy Sirois Walsh, Carolyne Steves, Louise Thibodeau, Nathaniel Wickett, Gérald Bourque, Charles Flewelling, Elisabeth Goguen, Marguerite Levesque, Gérald Pelletier, Édith Peters.

| COMITÉ DES PLAINTES 2018                   | TOTAL |
|--------------------------------------------|-------|
| Nouvelles plaintes                         | 17    |
| Réunions du comité des plaintes            | 19    |
| Plaintes renvoyées au comité de révision   | 9     |
| Plaintes renvoyées au comité de discipline | 6     |
| Suspension de l'immatriculation            | 10    |
| Plaintes rejetées                          | 4     |
| Cas reportés à 2019                        | 4     |

**TABEAU 1** Plaintes 2018

## Comité consultatif de la formation infirmière

L'approbation de tous les programmes d'admission à la profession est l'un des moyens par lesquels l'AIINB s'assure de la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique au public. L'objectif du processus d'approbation est de veiller à ce que les programmes de baccalauréat, de formation d'infirmière praticienne et de réintégration à la profession respectent les *Normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick* et intègrent les compétences de niveau débutant. Le comité consultatif de la formation infirmière donne des avis au Conseil d'administration de l'AIINB au sujet de l'élaboration et de la révision des normes de formation infir-

## COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI ET COMITÉS PERMANENTS

---



mière et lui soumet des recommandations suivant les examens d'écoles de formation infirmière.

En 2018, le comité a tenu cinq réunions, qui ont porté sur les points suivants : examen des rapports d'étape de l'approbation du programme de baccalauréat de l'Université de Moncton (2016); approbation du programme de formation d'infirmières praticiennes de l'Université de Moncton (2015); approbation du programme de formation d'infirmières praticiennes de l'Université du Nouveau-Brunswick (2016); approbation du programme de transition et de réintégration du Registered Nurse Professional Development Centre (2016). Le comité a également révisé ses attributions et sa composition afin de renforcer sa capacité et sa reddition de comptes envers le public.

Membres du comité : Nancy Sheehan (présidente par intérim), Liette Andrée Landry (présidente d'octobre 2018 à août 2019), Marissa Babin, Nicole Irving, Lisa Keirstead-Johnson,

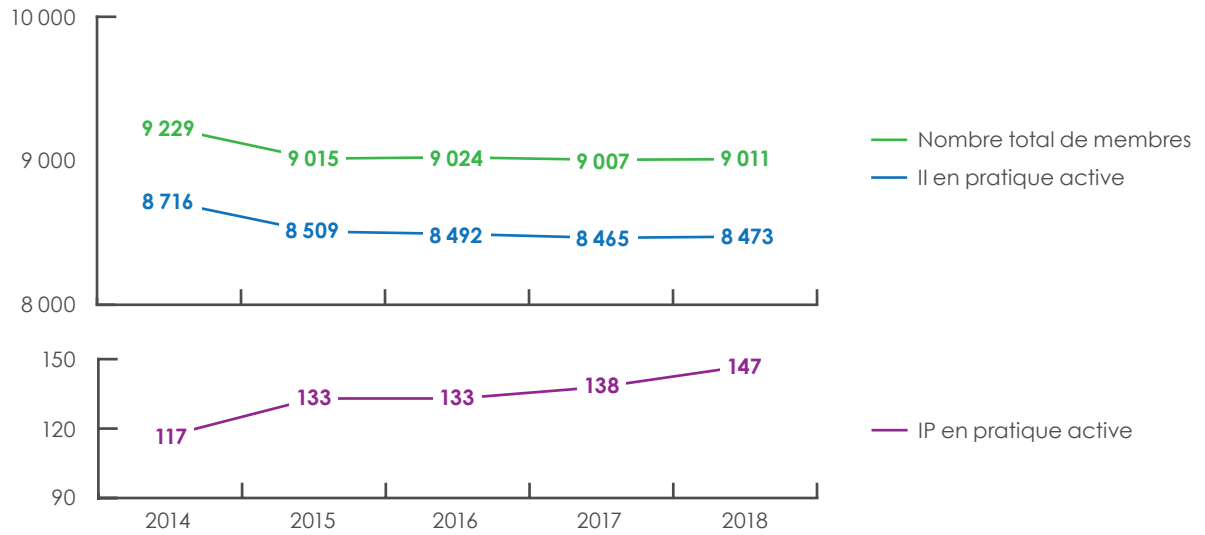
Raelyn Lagace, Lucie-Anne Landry, Linda Plourde, Angela Snyder et Loretta Waycott.

### Rapport du comité des résolutions

Le comité des résolutions a reçu une résolution en mars 2018, qui a été jugée irrecevable. Deux résolutions ont été proposées par des membres à l'assemblée générale annuelle, qui a voté pour leur adoption.

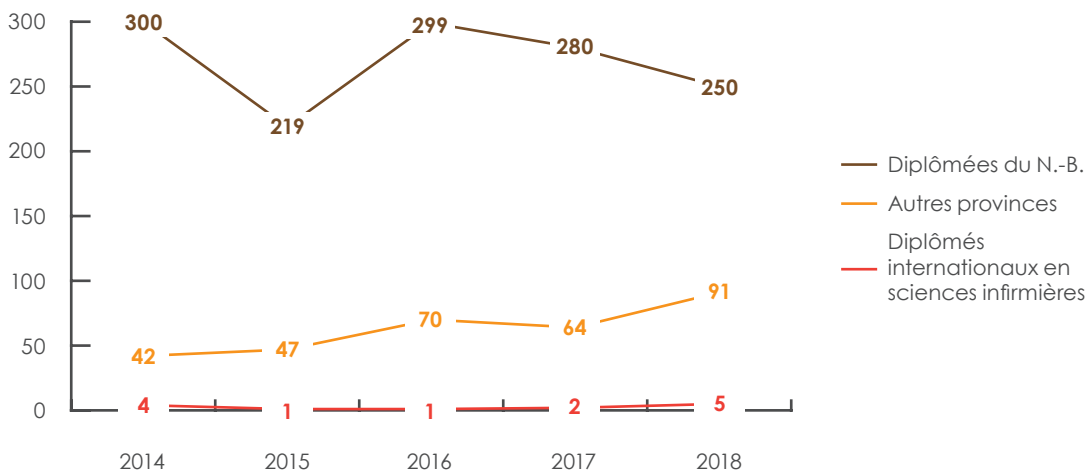
Les membres suivants de la section de Chaleur ont siégé au comité des résolutions en 2018 : Susan LeBlanc (présidente), Rachel Boudreau et Caroline Hachey.

# STATISTIQUES SUR LES MEMBRES



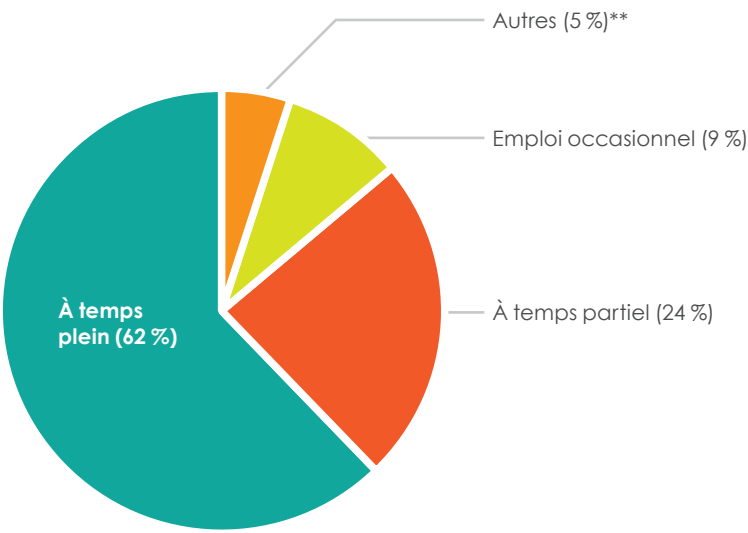
**FIGURE 8 II et IP en pratique active**

Le nombre total de membres comprend les II et les IP en pratique active, les membres non actifs et les membres à vie.



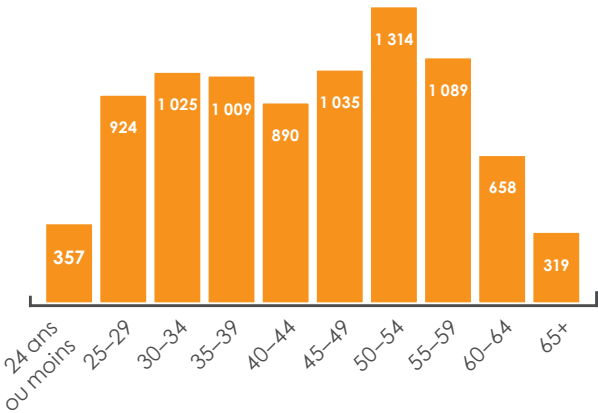
**FIGURE 9 Nombre de nouvelles inscriptions au registre**

## STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

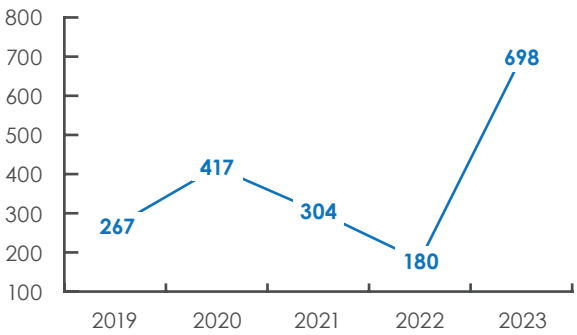


**FIGURE 10 Répartition des emplois en soins infirmiers\***

\*Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %. \*\*Comprend les emplois temporaires, les congés et les inconnus.



**FIGURE 11 Répartition par groupe d'âge des II et IP qui ont un emploi**



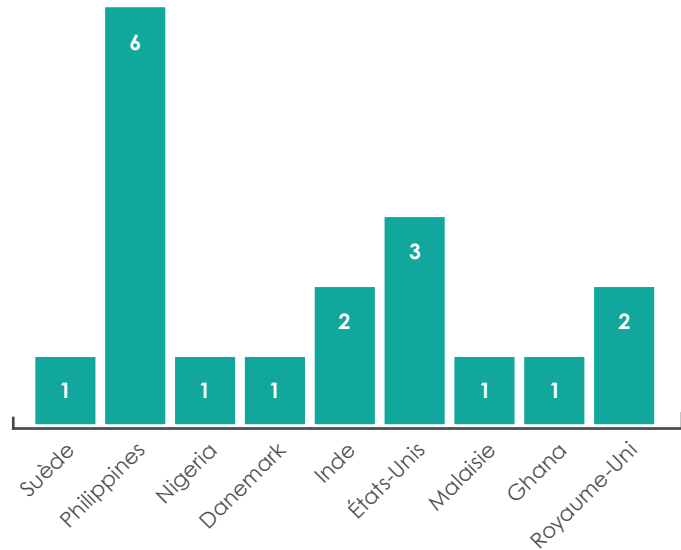
**FIGURE 12 Départs à la retraite prévus, 2019-2023**

## STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

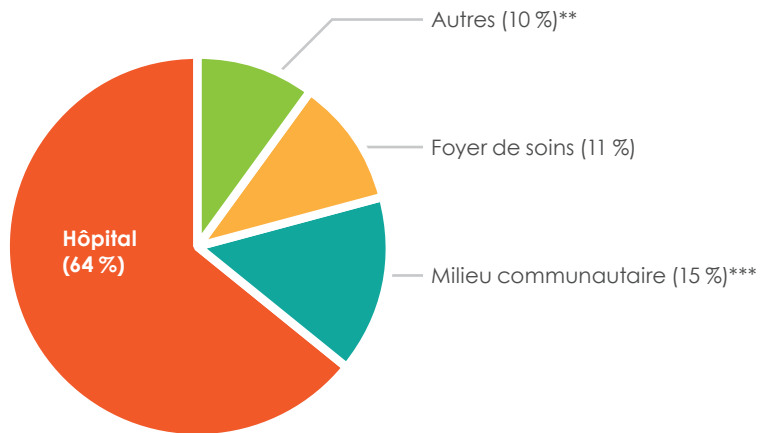
### Demandes d'immatriculation des diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI)

Toute personne qui présente une demande d'immatriculation doit avoir suivi un programme de formation infirmière approuvé par l'AIINB, ou l'équivalent. L'AIINB évalue les diplômes et la formation des diplômés internationaux en sciences infirmières en les comparant aux normes canadiennes d'admission à la profession.

Si des lacunes sont relevées dans les compétences d'une personne qui présente une demande d'immatriculation, elle doit suivre une formation additionnelle pour devenir admissible à l'inscription à l'examen d'immatriculation national en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer au Nouveau-Brunswick.



**FIGURE 13** Demandes reçues de diplômés internationaux en sciences infirmières selon le pays de la formation initiale



**FIGURE 14** Lieu d'emploi\*

\*Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %. \*\*Comprend les cabinets de médecin, les milieux industriels, les établissements d'enseignement, le travail autonome, les associations, le gouvernement, les établissements correctionnels, les centres de traitement des dépendances et les Forces armées. \*\*\*Le milieu communautaire regroupe les services de santé publique, le Programme extra-mural (Medavie), les centres de services de santé, les cliniques de santé mentale et les centres de santé communautaires.

## STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

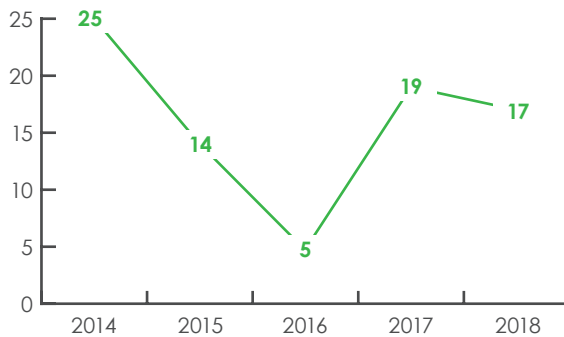


FIGURE 15 Nombre de plaintes reçues par année

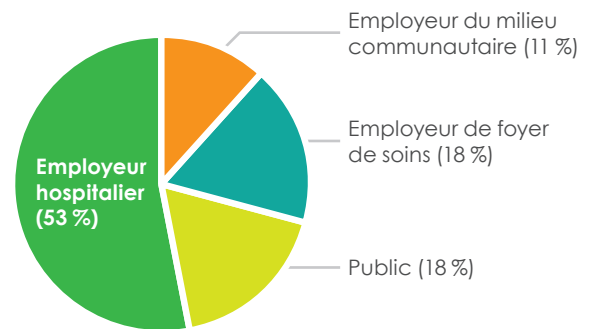


FIGURE 16 Source des plaintes

### Immatriculations assorties de conditions

En 2018, le personnel de l'AIINB a surveillé 16 membres qui avaient obtenu une immatriculation assortie de conditions à la suite de plaintes entendues par le comité de discipline ou le comité de révision. Une immatriculation assortie de conditions impose des conditions et des limites sur la pratique infirmière d'un membre afin d'assurer une prestation de soins sécuritaire et compétente. Les conditions peuvent être une formation de rattrapage, une évaluation du rendement, des rapports sur l'état de santé, des tests de dépistage antidrogue aléatoires, et le paiement des sommes précisées. Les immatriculations assorties de conditions sont accordées au cas par cas, et les conditions restent généralement en place pendant un an ou deux suivant le retour actif à la pratique infirmière. Toute infraction aux conditions d'une immatriculation entraîne automatiquement la suspension du membre et un renvoi du dossier au comité de révision ou au comité de discipline pour un autre examen. Le personnel de l'AIINB travaille avec les membres immatriculés et les employeurs pour assurer la conformité.

\*Certaines plaintes relèvent de plus d'une catégorie.

**Incompétence** : erreur dans l'administration de médicaments, tenue de dossiers déficiente, manque de connaissances, d'habiletés et de jugement • **Conduite indigne d'un professionnel** : vol, fraude ou tromperie, malhonnêteté, comportement non éthique • **Conduite indigne d'un membre** : atteinte à la vie privée, violation de la Loi sur les infirmières et infirmiers, condamnation criminelle, mauvaise utilisation d'un titre, conduite non appropriée • **Aptitude à exercer la profession** : un état cognitif, physique, psychologique ou affectif ou une dépendance à l'alcool ou aux drogues qui peut nuire à la capacité de l'II d'exercer la profession

### Transgressions (pratique non autorisée)

En 2018, le personnel de l'AIINB a été avisé de 13 cas de transgression, auxquels il a donné suite; cinq membres ont dû payer des frais pour exercice non autorisé de la profession. En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, il est illégal d'exercer la profession infirmière au Nouveau-Brunswick sans détenir une immatriculation active. Un membre qui exerce la profession infirmière sans détenir une immatriculation est réputé avoir enfreint la *Loi* et reçoit une amende, ce qui vaut aussi bien pour les infirmières que pour les infirmiers praticiennes. Les heures travaillées sans immatriculation ne peuvent pas être comptées dans le nombre d'heures exigé pour renouveler son immatriculation infirmière.

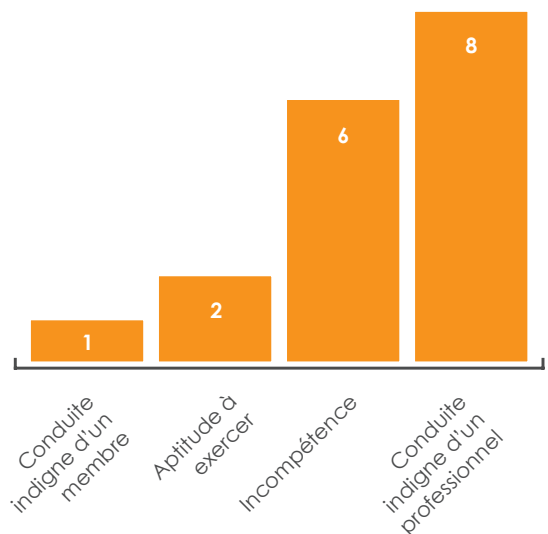
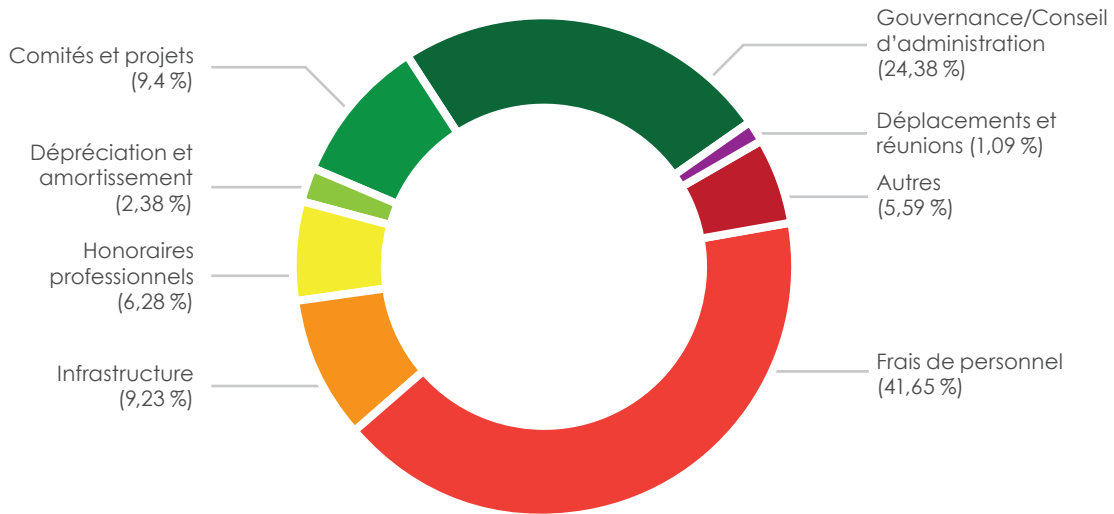


FIGURE 17 Nature des plaintes\*

# ÉTATS FINANCIERS



**FIGURE 18 RÉPARTITION DES DÉPENSES, 2018**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2018, L'AIINB A enregistré un excédent opérationnel de 531 968 \$, comparativement à un excédent prévu de 3 440 \$. Les revenus réels tirés des cotisations ont été supérieurs aux projections de revenus prudentes qui avaient été établies. Les charges opérationnelles réelles ont été conformes aux prévisions. Le tout a donné lieu à un excédent global. L'excédent opérationnel a permis de transférer des sommes au fonds d'immobilisations et au fonds de prévoyance pour continuer à soutenir une planification et une stabilité financières à long terme.

Les charges opérationnelles de 2018 sont demeurées stables par rapport aux exercices précédents, y compris les sommes importantes versées par l'AIINB pour les frais d'adhésion à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, au Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière et à la Société de protection des infirmières et

infirmiers du Canada. Les coûts d'infrastructure et de bureau ont compté pour environ 17 % des charges opérationnelles, tandis que le soutien aux membres représente 58 % des dépenses annuelles.

L'Association a un actif de 7,2 millions de dollars, dont 2,2 millions en immobilisations. L'AIINB n'a pas de dette opérationnelle à long terme. Tous les placements à court et à long terme sont détenus dans des instruments financiers à capital protégé. L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés, ce qui lui permet de planifier à long terme et de protéger les fonds opérationnels.

Les résultats opérationnels futurs sont gérés de manière à atténuer tout risque financier lié à une baisse éventuelle du nombre de membres, aux frais d'adhésion versés à l'AIC, au CCORPI et à la SPIIC et aux dépenses imprévues.

# Nicholson & Beaumont

Chartered Accountants

328 King Street  
PO Box 1051  
Fredericton, NB  
E3B 5C2

**Phone** (506) 458-9815  
(506) 458-1599  
**Fax** (506) 459-7575

## RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au comité de direction de  
l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de la situation financière au 30 novembre 2018, les états des résultats d'exploitation, les variations de l'actif net et les variations des flux de trésorerie au 30 novembre 2018, ainsi qu'un résumé des conventions comptables et autres notes explicatives.

### La responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de l'auditeur.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 30 novembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos au 30 novembre 2018 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

ASSOCIATION DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2018

|                                                                                     | Fonds<br>général | Fonds des<br>avantages des<br>employées | Fonds de<br>provisionance | Fonds de<br>capital | Radiations<br>inter-fonds | 30 Novembre<br>2018<br>Total | 30 Novembre<br>2017<br>Total |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Actif à court terme                                                                 |                  |                                         |                           |                     |                           |                              |                              |
| Encaisse - note 2 (a)                                                               | 485,464 \$       | - \$                                    | 262,486 \$                | 129,779 \$          | - \$                      | 877,729 \$                   | 303,793 \$                   |
| Placements - note 2 (a) et 3                                                        | 700,000          | 132,560                                 | 306,000                   | 63,270              | -                         | 1,201,830                    | 792,431                      |
| Comptes débiteurs                                                                   | 32,201           | -                                       | -                         | -                   | -                         | 32,201                       | 211,599                      |
| Dépenses payées d'avance                                                            | 57,866           | -                                       | -                         | -                   | -                         | 57,866                       | 48,502                       |
| Intérêts courus à recouvrer                                                         | 2,457            | 3,223                                   | 1,969                     | 1,284               | (200,000)                 | 8,933                        | 2,982                        |
| Dû à partir du Fonds général - note 5                                               | -                | -                                       | -                         | 200,000             | -                         | -                            | -                            |
| Dû à partir du Fonds des avantages des employées - note 5                           | 22,063           | -                                       | -                         | -                   | (22,063)                  | -                            | -                            |
|                                                                                     | 1,300,051        | 135,783                                 | 570,455                   | 394,333             | (222,063)                 | 2,178,559                    | 1,359,307                    |
| Actif à long terme                                                                  |                  |                                         |                           |                     |                           |                              |                              |
| Intérêts courus à recouvrer                                                         | 1,591            | -                                       | 2,926                     | 3,308               | -                         | 7,825                        | 6,709                        |
| Placements - note 3                                                                 | 3,714,694        | 8,886                                   | 891,740                   | 262,173             | -                         | 4,877,493                    | 5,039,828                    |
|                                                                                     | 3,716,285        | 8,886                                   | 894,666                   | 265,481             | -                         | 4,885,318                    | 5,046,537                    |
|                                                                                     | 2,227,393        | -                                       | -                         | -                   | -                         | 2,227,393                    | 2,313,383                    |
| Actifs immobilisés - net de l'amortissement - note 2 b) et 4                        | 7,243,729 \$     | 144,669 \$                              | 1,465,121 \$              | 659,814 \$          | (222,063) \$              | 9,291,270 \$                 | 8,719,227 \$                 |
| Passif à court terme                                                                |                  |                                         |                           |                     |                           |                              |                              |
| Dettes bancaires                                                                    | - \$             | - \$                                    | - \$                      | - \$                | - \$                      | - \$                         | 9,011 \$                     |
| Comptes créditeurs - note 7                                                         | 260,058 \$       | -                                       | -                         | -                   | -                         | 260,058                      | 314,157                      |
| Receivables futures                                                                 | 3,882,471        | -                                       | -                         | -                   | -                         | 3,882,471                    | 3,761,191                    |
| Dû à partir du Fonds général - note 5                                               | 200,000          | 22,063                                  | -                         | -                   | (22,063)                  | -                            | -                            |
| Dû à partir du Fonds capital - note 5                                               | -                | -                                       | -                         | -                   | (200,000)                 | -                            | -                            |
| Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions - note 2 c) | -                | -                                       | -                         | -                   | -                         | -                            | 26,026                       |
|                                                                                     | 4,342,529        | 22,063                                  | -                         | 0                   | (222,063)                 | 4,142,529                    | 4,110,385                    |
| Dettes à long terme                                                                 |                  |                                         |                           |                     |                           |                              |                              |
| Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions - note 2 c) | -                | 122,606                                 | -                         | -                   | -                         | 122,606                      | 126,854                      |
|                                                                                     | -                | 122,606                                 | -                         | -                   | -                         | 122,606                      | 126,854                      |
| Solde du Fonds                                                                      |                  |                                         |                           |                     |                           |                              |                              |
| Restreints à l'interne                                                              | -                | -                                       | 1,465,121                 | 659,814             | -                         | 2,124,935                    | 1,516,470                    |
| Investis dans les actifs immobilisés                                                | 2,227,393        | -                                       | -                         | -                   | -                         | 2,227,393                    | 2,313,382                    |
| Non restreints                                                                      | 673,807          | -                                       | -                         | -                   | -                         | 673,807                      | 652,136                      |
|                                                                                     | 2,901,200        | -                                       | 1,465,121                 | 659,814             | -                         | 5,026,135                    | 4,481,988                    |
|                                                                                     | 7,243,729 \$     | 144,669 \$                              | 1,465,121 \$              | 659,814 \$          | (222,063) \$              | 9,291,270 \$                 | 8,719,227 \$                 |

Approuvé par la directrice générale



Approuvé par la présidence du comité des finances



Veuillez voir les notes accompagnant les dossiers financiers  
Nicholson Beaumont  
Chartered Accountants

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2018**

|                                                  | Fonds des<br>avantages des<br>employées | Fonds de<br>prévoyance | Fonds de<br>capital | Total        | Investis dans<br>actifs<br>immobilisés | Non<br>restraints | 30 Novembre<br>2018<br>Total | 30 Novembre<br>2017<br>Total |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|---------------------|--------------|----------------------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| Solde, début de l'année                          | - \$                                    | 1,188,938 \$           | 327,532 \$          | 1,516,470 \$ | 2,313,382 \$                           | 652,136 \$        | 4,481,988 \$                 | 3,910,189 \$                 |
| Excédent des recettes (dépendances) pour l'année | (21,286)                                | 26,183                 | 7,282               | 12,179       | (92,200)                               | 624,168           | 544,147                      | 571,799                      |
| Transferts interfonds - note 5                   | 21,286                                  | 250,000                | 325,000             | 596,286      | -                                      | (596,286)         | -                            | -                            |
| Achat d'actifs immobilisés                       | -                                       | -                      | -                   | -            | 6,211                                  | (6,211)           | -                            | -                            |
| Solde, fin de l'année                            | - \$                                    | 1,465,121 \$           | 659,814 \$          | 2,124,935 \$ | 2,227,393 \$                           | 673,807 \$        | 5,026,135 \$                 | 4,481,988 \$                 |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**ÉTAT DES OPÉRATIONS**

**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2018**

|                                                                                                     | Fonds<br>général  | Fonds des<br>avantages des<br>employées | Fonds de<br>prévoyance | Fonds de<br>capital | 30 Novembre<br>2018<br>Total | 30 Novembre<br>2017<br>Total |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>Recettes</b>                                                                                     |                   |                                         |                        |                     |                              |                              |
| Publicité et publications                                                                           | 6,640 \$          | - \$                                    | - \$                   | - \$                | 6,640 \$                     | 6,890 \$                     |
| Assemblée annuelle                                                                                  | 196               | -                                       | -                      | -                   | 196                          | 991                          |
| Cotisations et examen de l'AIC                                                                      | 498,905           | -                                       | -                      | -                   | 498,905                      | 472,095                      |
| Revenu des placements                                                                               | 40,498            | 2,453                                   | 26,183                 | 7,282               | 76,416                       | 58,651                       |
| Cotisations                                                                                         | 3,532,252         | -                                       | -                      | -                   | 3,532,252                    | 3,509,956                    |
| Frais des examens de l'AIINB                                                                        | 1,400             | -                                       | -                      | -                   | 1,400                        | 1,100                        |
| Revenu de location                                                                                  | 54,503            | -                                       | -                      | -                   | 54,503                       | 54,779                       |
| Autre revenu                                                                                        | 85,786            | -                                       | -                      | -                   | 85,786                       | 62,444                       |
| Initiative PHS                                                                                      | 160,671           | -                                       | -                      | -                   | 160,671                      | 212,500                      |
|                                                                                                     | <u>4,380,851</u>  | <u>2,453</u>                            | <u>26,183</u>          | <u>7,282</u>        | <u>4,416,769</u>             | <u>4,379,406</u>             |
| <b>Dépenses</b>                                                                                     |                   |                                         |                        |                     |                              |                              |
| Assemblée annuelle                                                                                  | 55,255            | -                                       | -                      | -                   | 55,255                       | 73,680                       |
| Prix                                                                                                | 23,000            | -                                       | -                      | -                   | 23,000                       | 24,247                       |
| Subventions et fonds aux sections                                                                   | 11,476            | -                                       | -                      | -                   | 11,476                       | 9,061                        |
| Conseil et biennale de l'AIC                                                                        | -                 | -                                       | -                      | -                   | -                            | -                            |
| Frais : AIC, SPIIC et EAIC                                                                          | 802,444           | -                                       | -                      | -                   | 802,444                      | 777,066                      |
| Comités, projets et autres activités                                                                | 156,321           | -                                       | -                      | -                   | 156,321                      | 115,241                      |
| Liaison - membres/homologues/<br>intervenant/corporative                                            | 42,050            | -                                       | -                      | -                   | 42,050                       | 40,670                       |
| Salaires et avantage sociaux des employées - note 6                                                 | 1,555,505         | 23,739                                  | -                      | -                   | 1,579,244                    | 1,586,308                    |
| Système d'information                                                                               | 13,820            | -                                       | -                      | -                   | 13,820                       | 18,275                       |
| Communications et relations publiques                                                               | 143,667           | -                                       | -                      | -                   | 143,667                      | 103,501                      |
| Contrat de location-acquisition et frais bancaires                                                  | 59,580            | -                                       | -                      | -                   | 59,580                       | 52,740                       |
| Conseil et comité de direction de l'AIINB                                                           | 117,870           | -                                       | -                      | -                   | 117,870                      | 111,169                      |
| Dépenses de bureau                                                                                  | 120,774           | -                                       | -                      | -                   | 120,774                      | 139,312                      |
| Perfectionnement professionnel                                                                      | 32,639            | -                                       | -                      | -                   | 32,639                       | 16,059                       |
| Dépenses des locaux                                                                                 | 163,036           | -                                       | -                      | -                   | 163,036                      | 163,253                      |
| Honoraires professionnels et des experts-conseils                                                   | 243,031           | -                                       | -                      | -                   | 243,031                      | 262,694                      |
| Initiative PHS                                                                                      | 216,215           | -                                       | -                      | -                   | 216,215                      | 212,500                      |
|                                                                                                     | <u>3,756,683</u>  | <u>23,739</u>                           | <u>-</u>               | <u>-</u>            | <u>3,780,422</u>             | <u>3,705,776</u>             |
| Excédent des recettes (dépenses) avant perte sur cession<br>et amortissement des actifs immobilisés | <u>624,168</u>    | <u>(21,286)</u>                         | <u>26,183</u>          | <u>7,282</u>        | <u>636,347</u>               | <u>673,630</u>               |
| Perte sur cession                                                                                   | -                 | -                                       | -                      | -                   | -                            | -                            |
| Amortissement des actifs immobilisés                                                                | 92,200            | -                                       | -                      | -                   | 92,200                       | 101,831                      |
|                                                                                                     | <u>92,200</u>     | <u>-</u>                                | <u>-</u>               | <u>-</u>            | <u>92,200</u>                | <u>101,831</u>               |
| Excédent des recettes (dépenses) pour l'année                                                       | <u>531,968 \$</u> | <u>(21,286) \$</u>                      | <u>26,183 \$</u>       | <u>7,282 \$</u>     | <u>544,147 \$</u>            | <u>571,799 \$</u>            |

Veuillez voir les notes accompagnant les états financiers  
Néelsson Beaumont  
Chartered Accountant

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2018**

|                                                                               | <u>2018</u>             |    | <u>2017</u>             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----|-------------------------|----|
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation                                |                         |    |                         |    |
| Excédent des revenus                                                          | 544,147                 | \$ | 571,799                 | \$ |
| Réintégration de postes hors trésorerie                                       |                         |    |                         |    |
| Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions       | 23,739                  |    | 14,223                  |    |
| Amortissement des actifs immobilisés                                          | 92,200                  |    | 101,831                 |    |
| Revenu de placement réinvesti                                                 | (24,224)                |    | (14,858)                |    |
| Variation nette des postes hors trésorerie                                    |                         |    |                         |    |
| Comptes débiteurs                                                             | 179,398                 |    | (151,644)               |    |
| Intérêts courus à recouvrer                                                   | (9,365)                 |    | 24,891                  |    |
| Dépenses payées d'avance                                                      | (7,067)                 |    | 2,058                   |    |
| Comptes créditeurs                                                            | (54,099)                |    | (25,376)                |    |
| Recettes futures                                                              | 121,280                 |    | 15,771                  |    |
|                                                                               | <u>866,009</u>          |    | <u>538,695</u>          |    |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement                     |                         |    |                         |    |
| Indemnité de retraite payée                                                   | <u>(54,013)</u>         |    | <u>(130,094)</u>        |    |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement et d'investissement |                         |    |                         |    |
| Transfert - placements à long terme à placements courants                     | 1,201,830               |    | 1,160,547               |    |
| Achat de placements à long terme                                              | (3,817,300)             |    | (4,652,194)             |    |
| Achat d'actifs immobilisés                                                    | (6,211)                 |    | (6,838)                 |    |
| Sortie d'actifs à long terme                                                  | <u>2,802,031</u>        |    | <u>2,677,463</u>        |    |
|                                                                               | 180,350                 |    | (821,022)               |    |
| Augmentation nette de l'encaisse et des placements                            | 992,346                 |    | (412,421)               |    |
| Encaisse et placements, début de l'année                                      | <u>1,087,213</u>        |    | <u>1,499,634</u>        |    |
| Encaisse et placements, fin de l'année                                        | <u><u>2,079,559</u></u> | \$ | <u><u>1,087,213</u></u> | \$ |
| <b>Représenté par:</b>                                                        |                         |    |                         |    |
| Encaisse                                                                      | 877,729                 | \$ | 303,793                 | \$ |
| Dette bancaire                                                                | -                       |    | (9,011)                 |    |
| Placements à court terme                                                      | <u>1,201,830</u>        |    | <u>792,431</u>          |    |
|                                                                               | <u><u>2,079,559</u></u> | \$ | <u><u>1,087,213</u></u> | \$ |

Veuillez voir les notes accompagnant les dossiers financiers  
Nicholson Beaumont  
Chartered Accountants

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

**1. But de l'Association**

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi relative à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick* dans la province du Nouveau-Brunswick le 20 juin 1984.

L'Association est un organisme autoréglementé établi pour hausser et maintenir le niveau de qualité de l'exercice de la profession infirmière dans la province du Nouveau-Brunswick, pour diriger et réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

L'Association est enregistrée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est donc exempté des impôts sur le revenu.

**2. Importantes conventions comptables**

**a) Instruments financiers**

Mesure

Au départ, l'association mesure ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, à l'exception de certaines opérations entre apparentés qui sont mesurées en fonction de leur valeur comptable ou de leur valeur d'échange, selon ce qui est approprié. Les frais de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

Par la suite, l'Association évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût d'amortissement.

Les instruments financiers de l'Association sont composés de l'encaisse, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des intérêts courus, des placements, des comptes créditeurs et des charges à payer ainsi que de l'indemnité de retraite accumulée pour les employés.

De l'avis de la direction, l'Association n'est exposée à aucun risque de crédit ou risque de change important découlant de ces instruments financiers. Leur juste valeur est très proche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

**b) Actifs immobilisés et amortissement**

Les actifs immobilisés sont enregistrés au coût moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est prévu annuellement sur une base linéaire comme suit :

|                                        |        |
|----------------------------------------|--------|
| Asphaltage et clôture                  | 5 %    |
| Bâtiment                               | 2,5 %  |
| Matériel informatique et de photocopie | 33,3 % |
| Mobilier et équipement de bureau       | 6,67 % |

**c) Comptabilité du fonds et reconnaissance des recettes**

L'Association suit la méthode du fonds restreints pour la comptabilité et les recettes sont inscrites une fois gagnées.

Les recettes et les dépenses non restreintes concernant l'administration et les activités des programmes sont indiquées dans le fonds général.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

Les recettes et les dépenses concernant les retraites et les démissions des employées sont indiquées dans le fonds des avantages des employées. Ce fonds est maintenu à un montant égal aux obligations prévues par la direction envers les employées au 30 novembre 2018, conformément aux directives sur le personnel.

Les recettes et les dépenses liées aux coûts engagés pour exécuter le mandat de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la discipline, qui sont imprévues et qui dépassent le montant prévu au budget annuel, sont indiquées dans le Fonds de prévoyance.

**d) Services d'apport**

Aucun montant n'a été inclus dans les états financiers pour les services d'apport.

**e) Estimations**

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables généralement reconnues exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et dépenses déclarés pour la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction, puisque des renseignements supplémentaires pourraient être obtenus par la suite.

**f) Instruments financiers**

L'organisme est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse qui suit offre une mesure des risques au 30 novembre 2018.

**Risque lié au marché**

L'organisme est exposé à un risque lié aux taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe soumettent l'association à un risque lié à la juste valeur.

**Risque de liquidité**

L'organisme considère avoir des ressources suffisantes pour assurer le financement de ses besoins financiers actuels et à long terme à un coût raisonnable.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit de l'organisme est principalement lié à ses comptes débiteurs. L'organisme estime que son risque de crédit lié aux comptes débiteurs est limité parce que :

- au cours des trois derniers exercices, l'organisme n'a constaté aucune créance douteuse.

**g) Constatation des revenus**

L'organisme constate ses revenus dans la période où ils sont acquis.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

**3. Encaisse et placements**

L'encaisse et les placements, qui sont enregistrés au coût, comprennent ce qui suit :

**Fonds général**

**Placements courants**

|                                                                                   |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Sept CPG à un taux d'intérêt variant<br>entre 1,45 % et 2,45 % versé annuellement | <u>700 000 \$</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|

**Placements à long terme**

|                                                                                                                     |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Sept CPG à un taux d'intérêt variant<br>entre 2,66 % et 2,93 % versé annuellement<br>venant tous à échéance en 2020 | 700 000 \$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

|                                                  |                  |
|--------------------------------------------------|------------------|
| Placement RBC compagne d'épargnes série A (2010) | <u>3 014 694</u> |
|--------------------------------------------------|------------------|

3 714 694\$

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

**Fonds des avantages des employées**

**Placements courants**

|                                                                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Certificat de placement garanti de la Banque CDA<br>venant à échéance le 18 juillet 2019<br>à un taux d'intérêt de 1,85 % payable à l'échéance prévue. | 90 000 \$ |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                                                                                                               |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Certificat de placement garanti de la Banque SBI Canada<br>venant à échéance le 18 juillet 2019 à un taux<br>d'intérêt de 1,58 % payable à l'échéance prévue. | <u>42 560</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

132 560 \$

**Placements à long terme**

|                                                  |                 |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| Placement RBC compagne d'épargnes série A (2010) | <u>8 886 \$</u> |
|--------------------------------------------------|-----------------|

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

**Fonds du capital**

**Placements courants**

|                                                                                                                                                             |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Western<br>venant à échéance le 30 novembre 2019 à un taux d'intérêt de 2,03 %<br>payable à l'échéance prévue. | <u>63 270 \$</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|

**Placements à long terme**

|                                                                                                                                               |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Manuvie<br>venant à échéance le 25 août 2020 à un taux d'intérêt de 1,8 %<br>versé annuellement. | 50 000 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                                               |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Manuvie<br>venant à échéance le 25 août 2021 à un taux d'intérêt de 2,0 %<br>versé annuellement. | 50 000 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                                                            |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Certificat de placement garanti de la Banque de Montreal<br>venant à échéance le 25 août 2021 à un taux d'intérêt de 2,1 %<br>payable à l'échéance prévue. | 98 903 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                                                                   |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Western Trust<br>venant à échéance le 30 novembre 2022 à un taux d'intérêt de 2,72 %<br>payable à l'échéance prévue. | <u>63 270</u>     |
|                                                                                                                                                                   | <u>262 173 \$</u> |

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

**Fonds de prévoyance**

**Placements courants**

|                                                                                                                                                   |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Laurentian<br>venant à échéance le 25 mars 2019<br>à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement. | 78 000 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                                        |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Certificat de placement garanti de LBC Trust<br>venant à échéance le 25 mars 2019<br>à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement. | 78 000 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                                                     |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Certificat de placement garanti de la Banque Equitable<br>venant à échéance le 12 février 2019<br>à un taux d'intérêt de 2,21 % versé annuellement. | 100 000 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

|                                                                                                                                                     |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Certificat de placement garanti de la Banque SBI Canada<br>venant à échéance le 12 février 2019<br>à un taux d'intérêt de 2,1 % versé annuellement. | <u>50 000</u>     |
|                                                                                                                                                     | <u>306 000 \$</u> |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

**Placements à long terme**

|                                                                                                                                                                |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Certificat de placement garanti de la Banque ICI Canada<br>venant à échéance le 13 juillet 2020<br>à un taux d'intérêt de 1,8 % versé annuellement.            | 17 954            |
| Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire<br>venant à échéance le 26 octobre 2021<br>à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement.        | 100 000           |
| Certificat de placement garanti de la Compagnie de<br>Fiducie Peoples venant à échéance le 26 octobre 2021<br>à un taux d'intérêt de 1,8 % versé annuellement. | 55 000            |
| Certificat de placement garanti de la Banque HSBC<br>venant à échéance le 26 octobre 2021<br>à un taux d'intérêt de 1,75 % versé annuellement.                 | 52 300            |
| Certificat de placement garanti de la Banque HSBC<br>venant à échéance le 25 août 2020<br>à un taux d'intérêt de 1,4 % versé annuellement.                     | 45 000            |
| Certificat de placement garanti de la Banque B2B<br>venant à échéance le 27 août 2021<br>à un taux d'intérêt de 2,45 % versé annuellement.                     | 100 000           |
| Certificat de placement garanti de la Banque Scotia<br>venant à échéance le 27 août 2022<br>à un taux d'intérêt de 1,8 % versé annuellement.                   | 130 000           |
| Certificat de placement garanti de la Banque Homequity<br>venant à échéance le 25 août 2022<br>à un taux d'intérêt de 2,5 % versé annuellement.                | 75 000            |
| Certificat de placement garanti de la Banque ICICI<br>venant à échéance le 27 octobre 2022<br>à un taux d'intérêt de 2,72 % versé annuellement.                | 75 000            |
| Certificat de placement garanti de la Banque Peoples Trust<br>venant à échéance le 27 octobre 2022<br>à un taux d'intérêt de 2,8 % versé annuellement.         | 35 000            |
| Certificat de placement garanti de la Banque Royale<br>venant à échéance le 26 octobre 2023<br>à un taux d'intérêt de 3,25 % versé annuellement.               | 103 486           |
| Certificat de placement garanti de la Banque Nouvelle-Ecosse<br>venant à échéance le 26 octobre 2023<br>à un taux d'intérêt de 3,25 % versé annuellement.      | 103 000           |
|                                                                                                                                                                | <u>891 740 \$</u> |

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018**

**4. Actifs immobilisés**

|                                           | <u>Coût</u>         | <u>Amortissement</u><br><u>Accumulé</u> | <u>2018</u><br><u>Net</u>  | <u>2017</u><br><u>Net</u> |
|-------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Terrain                                   | 301 893 \$          | - \$                                    | <b>301 893 \$</b>          | 301 893 \$                |
| Asphaltage et clôture                     | 18 680 \$           | 15 432 \$                               | <b>3 248 \$</b>            | 4 182 \$                  |
| Bâtiment                                  | 3 062 695 \$        | 1 242 376 \$                            | <b>1 820 319 \$</b>        | 1 896 887 \$              |
| Matériel informatique et<br>de photocopie | 124 549 \$          | 119 324 \$                              | <b>5 225 \$</b>            | 4 984 \$                  |
| Mobilier et équipement de<br>bureau       | 269 257 \$          | 172 549 \$                              | <b>96 708 \$</b>           | 105 437 \$                |
|                                           | <u>3 777 074 \$</u> | <u>1 549 680 \$</u>                     | <u><b>2 227 393 \$</b></u> | <u>2 313 383 \$</u>       |

**5. Transferts interfonds et soldes des fonds restreints au niveau interne**

Le 30 novembre 2018, le Fonds des avantages aux employés devait 22 063 \$ au Fonds général, somme payable sur demande sans intérêt.

Le 30 novembre 2018, le Fonds général devait 200 000 \$ au Fonds capital, somme payable sur demande sans intérêt.

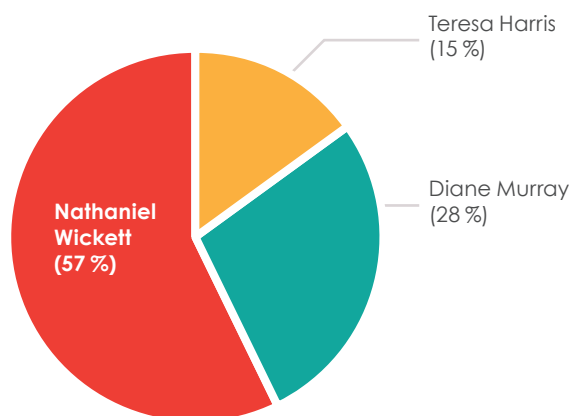
**6. Régime enregistré d'épargne**

Au cours de l'exercice 2018, tel que prévu dans les directives de l'Association concernant le personnel, une somme de 113 824 \$ (2017 – 112 065 \$) a été versée aux régimes enregistrés d'épargne-retraite individuels des employées.

**7. Comptes créditeurs**

Les comptes créditeurs comprennent une somme de 178 850 \$ (159 079 \$ en 2017) qui doit être versée au gouvernement.

## SOUTENIR LES INFIRMIÈRES



**FIGURE 19** Résultats des élections

### Région 1 (région de Moncton)

*Élu par acclamation*

- Joseph Gallant

### Région 3 (Fredericton et Haut-de-la-Vallée)

*Élection nécessaire*

- Teresa Harris
- Diane Murray
- Nathaniel Wickett

### Région 5 (Campbellton et Restigouche)

*Élu par acclamation*

- Laura Gould

### Région 7 (région de Miramichi)

*Élu par acclamation*

- Deborah Walls

## Conseil d'administration de l'AIINB : Élections

Un mode de scrutin en ligne administré par un fournisseur externe, Intelivote Systems Inc., a été utilisé pour les élections de 2018.

## Médias

L'AIINB a participé à plusieurs entrevues dans les médias sur une variété de sujets, dont : l'examen d'admission à la profession (NCLEX-II); la pénurie de ressources infirmières; les infirmières praticiennes et l'accès du public aux soins. L'AIINB tient une page Facebook et un compte Twitter. Les médias sociaux lui ont permis d'informer les membres et le public sur la légalisation du cannabis, et sur la crise nationale des opioïdes et les implications pour la pratique infirmière. L'AIINB a aussi renseigné sur la pénurie d'infirmières, les infirmières praticiennes et l'accès aux soins, les rencontres avec des ministres des gouvernements provincial et fédéral ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes.

## Changements au sein du personnel

Le Conseil et le personnel de l'AIINB ont félicité Dawn Torpe, infirmière-conseil, à l'occasion de son départ à la retraite le

27 avril 2018 après cinq années de service.

En mai, l'AIINB a accueilli deux nouveaux membres du personnel : Nicole Croussette, II, infirmière-conseil, et Stéphanie Saulnier, adjointe administrative : soutien à la réglementation.

## Semaine nationale des soins infirmiers 2018

L'AIINB a invité des infirmières chefs de file de la province à lever le drapeau de l'AIINB dans leur communauté. Elle a aussi invité les membres à participer à un concours sur Facebook pour illustrer #VoiciLesSoinsInfirmiers, qui a mené à la création d'une affiche unique de la Semaine nationale des soins infirmiers de l'AIINB, distribuée dans les milieux de travail infirmiers. Des annonces et des éditoriaux ont été publiés dans des encarts spéciaux des quotidiens de la province à l'occasion de la Semaine des soins infirmiers.

## SOUTENIR LES INFIRMIÈRES

---

### Suite des ateliers sur l'usure de compassion

En 2018, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a offert des ateliers sur l'usure de compassion à Saint John, à Moncton et à Edmundston. Environ 200 infirmières ont assisté aux séances. Animés par Stéphanie Maillet de l'Université de Moncton, les ateliers visaient à donner une meilleure compréhension des facteurs qui contribuent à l'usure de compassion et des signes et symptômes, et à suggérer des outils pour prévenir ou gérer l'usure de compassion.



### Soutien des infirmières chefs de file en soins de santé : L'avenir s'annonce prometteur...

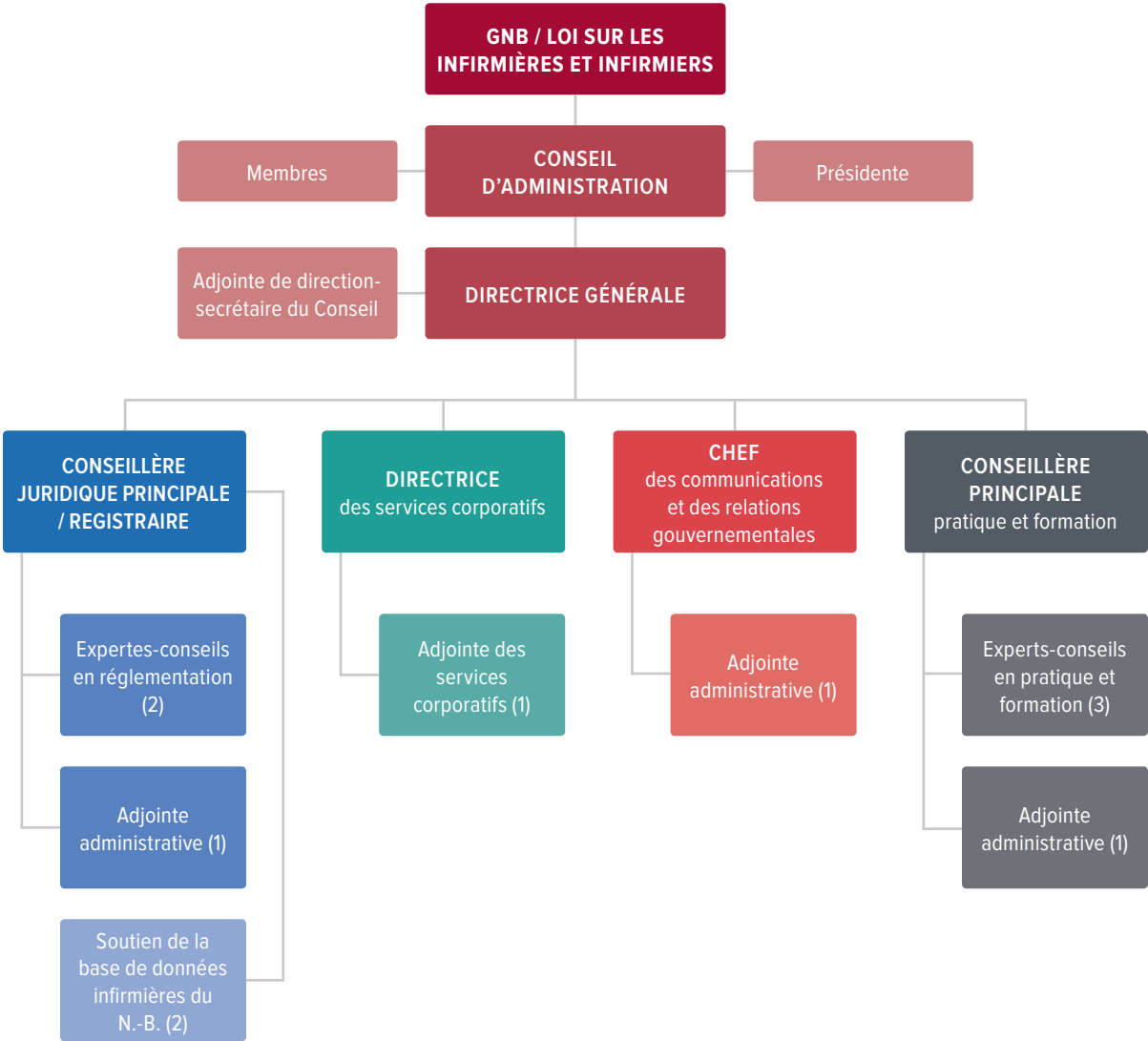
L'AIINB a été l'hôte en septembre 2018 de deux ateliers et d'une table ronde d'intervenants sur le système de santé et les tendances dans la profession infirmière à l'échelle mondiale, nationale et régionale. Les ateliers, animés par Michael Villeneuve, directeur général de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), ont également accueilli les organismes de réglementation de la profession infirmière de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les infirmières chefs de file du Nouveau-Brunswick ont participé à un forum ouvert avec des IP, des II et des IAA.

### Campagne commune AIINB-SIINB dans le cadre des élections provinciales

L'AIINB s'est associée au SIINB pour élaborer une campagne intitulée « Enjeux de la profession infirmière » dans le cadre des élections. La campagne mettait de l'avant cinq domaines de priorité en santé pour les résidents du Nouveau-Brunswick : accès aux soins de santé primaires; soins de longue durée; santé mentale et traitement des dépendances; assurance médicaments; ressources humaines en soins infirmiers. Les deux groupes ont rencontré les chefs des cinq partis politiques pour discuter de ces priorités et du rôle que les infirmières jouent chaque jour pour constamment améliorer la santé de la population du Nouveau-Brunswick.



# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION, 2017 - 2018

---



### **Administratrices/ administrateurs régionaux**

- Karen Frenette, II, présidente
- Maureen Wallace, II, présidente désignée

- Joseph Gallant, II, Région 1
- Rosanne Thorne, II, Région 2
- Nathan Wickett, II, Région 3
- Vicky Doiron, II, Région 4
- Laura Gould, IP Région 5
- Anne Marie Lavigne, II, Région 6
- Debbie Walls, II, Région 7

### **Administratrices représentant le public**

- Joanne Sonier
- Pauline Banville-Pérusse
- Poste vacant

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

COMME LA MAJORITÉ DES ORGANISMES DANS LE CLIMAT ACTUEL, l'AIINB est habituée au changement. La réglementation des professionnels de la santé évoluant partout dans le monde, l'AIINB doit réagir et évoluer aussi pour maintenir sa pertinence et son efficacité et s'assurer que les responsabilités établies dans la loi sont remplies.

En 2018, le Conseil d'administration et le personnel de l'AIINB se sont engagés dans un travail qui améliorera le soutien des infirmières et infirmiers pour assurer au public une prestation de soins sécuritaires et compétents et un certain niveau de qualité dans les soins infirmiers. Les normes d'exercice ont été révisées; si vous n'avez pas encore pris connaissance des résultats de cet important travail, prenez le temps de le faire et d'y réfléchir en allant à ([www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB2019-RNPracticeStandards-F-web.pdf](http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB2019-RNPracticeStandards-F-web.pdf)). Le projet national sur les compétences de niveau débutant a été réalisé au début de 2018; ces compétences doivent maintenant être intégrées aux programmes d'études en sciences infirmières d'ici septembre 2020. Le personnel de l'AIINB s'affaire actuellement à faire connaître la nouvelle présentation et le contenu aux parties prenantes du Nouveau-Brunswick et à en discuter avec elles.

Un comité consultatif provincial de la profession infirmière a poursuivi ses travaux sur le programme de maintien de la compétence pour les infirmières. Une infirmière ou un infirmier qui obtient l'immatriculation en 2020 devra satisfaire à de nouvelles exigences en ligne de maintien de la compétence et, à compter de 2021, une infirmière ou un infirmier qui présente une demande d'immatriculation au Nouveau-Brunswick devra suivre le module d'apprentissage initial du programme de maintien de la compétence du Nouveau-Brunswick pour la profession infirmière.

Par ailleurs, l'AIINB a poursuivi ses efforts en vue de trouver

une solution dans le dossier de l'examen d'admission à la profession (NCLEX). Un compte rendu spécial sur la question, affiché depuis sur le site Web de l'AIINB, a été préparé pour les membres présents à l'assemblée générale annuelle de 2018.

En 2018, on a demandé aux infirmières qui renouvellent leur immatriculation de fournir des renseignements sur l'éventualité et, le cas échéant, la date prévue de leur départ à la retraite. Les résultats sont fournis à la page 16 du présent rapport; bien que les chiffres réels puissent différer en raison de problèmes individuels liés à la santé, aux finances et ainsi de suite, le nombre de départs à la retraite prévus à compter de 2023 pousse à l'action par la stratégie sur les ressources infirmières. Cette stratégie est menée par le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Elle regroupe des employeurs, des personnes du secteur de l'enseignement, des organismes de réglementation, des cadres supérieurs du gouvernement et des représentants de Développement social. Ce dossier, prioritaire pour nous, exige beaucoup de courage, d'innovation et de collaboration pour améliorer nos effectifs infirmiers à la baisse.

Sur le plan opérationnel, l'AIINB continue de cheminer vers la nouveauté, comme d'autres organismes de réglementation de la profession infirmière le font ailleurs au Canada. Un examen de la gouvernance entamé en 2017 donnera lieu à un nouveau cadre de gouvernance qui appuiera les pratiques exemplaires et renforcera la prise de décisions. En cette fin d'année 2018, l'AIINB continue à regarder vers l'avant : permis d'exercice multiprovinces, des moyens technologiques vs les sections pour appuyer et mobiliser les infirmières, et début de l'examen prévu des normes de la formation infirmière pour le Nouveau-Brunswick.



Karen Frenette, II, *présidente*  
[presidente@aiinb.nb.ca](mailto:presidente@aiinb.nb.ca)



Laurie Janes, *directrice générale*  
[ljanes@aiinb.nb.ca](mailto:ljanes@aiinb.nb.ca)



